

COMMUNE DE PRÉSENTEVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commune de Présentevillers informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressés qu'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 26 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.

Monsieur René BAILLY, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 26 novembre 2018, à partir de 9h00, au vendredi 28 décembre 2018, jusqu'à 17h00.

Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Présentevillers, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public, soit le lundi de 9h à 13h, le mardi de 9h à 11h, le jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 16h30. Tous ces documents et les observations émises durant l'enquête seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.presentevillers.com) rubrique INFOS PRATIQUES > Plan Local d'Urbanisme et consultables sur un poste informatique en Mairie aux horaires d'ouverture de la Mairie au public. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier auprès de la mairie de Présentevillers.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent ; le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Présentevillers, 1 Place du 28 Octobre 1944 - 25550 PRÉSENTEVILLERS,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete.plu.presentevillers@orange.fr.

La Commune de Présentevillers est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur Philippe MATHIEU, Maire de PRÉSENTEVILLERS.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :

- le lundi 26 novembre 2018 de 10h00 à 13h00,
- le samedi 15 décembre 2018 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 28 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Présentevillers, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal pourra approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera mis à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À Présentevillers, le 26 octobre 2018
Le Maire, Philippe MATHIEU